



19 décembre 2024

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 9 décembre 2024, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Construction d'un muret avec pose d'un treillis et demande d'autorisation pour l'installation d'un poulailler sur la parcelle RF 3023, propriétaire M. et Mme Perusset Alexandre et Céline, rue Château-Dessus 4a à 1376 Goumoens-la-Ville.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 19 décembre 2024 au 18 janvier 2025. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité